

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE**  
**BEST WESTERN MARIGNANE LES 11 et 12 DECEMBRE 2021**

Ce jour, Samedi 11 Décembre 2021, les membres de la FFAB se sont réunis, en assemblée générale extraordinaire et ordinaire sur la convocation qui leur a été faite par le Président.

Il est dressé et signé une feuille de présence électronique par tous les représentants des organes territoriaux en leur nom personnel et le cas échéant au nom de leurs mandants. De cette feuille de présence, ils représentent 191 voix en ouverture de séance sur 196. (Ligue absente : Nouvelle Calédonie).

Le Président, Michel GILLET, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

**L'assemblée générale extraordinaire** débute à 15 heures, l'ordre du jour étant la proposition d'un complément de rédaction de l'article 1 – Objet social des statuts fédéraux faisant apparaître la discipline SYSTEMA pour le cas où nous souhaiterions demander la délégation pour cette discipline.

Aucune question n'étant formulée, il est passé au vote :

191 voix pour - Contre : 0 - Abstention : 0

**Les statuts sont adoptés à l'unanimité.**

Puis **l'assemblée générale ordinaire** débute à 15 heures 30.

**I - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, ordinaire et élection du 23 Janvier 2021**

Aucune remarque n'est formulée quant à la rédaction des projets qui ont été adressés. Il est passé au vote :

191 voix pour - Contre : 0 - Abstention : 0

**Les PV sont adoptés à l'unanimité.**

**II - Rapport moral du Président**

Michel GILLET fait une lecture de son rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

**III – Rapport du département Finances**

Francis LABARDIN présente les comptes de la saison 2020/2021 présentant un résultat positif de 33 605 €, résultat dont nous pouvons nous féliciter eu égard à la crise sanitaire.

Le compte de résultat et le bilan sont soumis au vote : 191 voix pour - Contre : 0 - Abstention : 0

**Les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2021 sont donc adoptés à l'unanimité.**

Il est proposé d'affecter le résultat en compte report à nouveau.

**Cette décision est adoptée à l'unanimité.**

Marc PASQUET, vérificateur aux comptes, précise que la fédération a pris les bonnes décisions en ayant recours à un Prêt Garanti par l'Etat et certifie avoir fait toutes les vérifications nécessaires au niveau des comptes.

Francis LABARDIN présente ensuite le budget prévisionnel pour la saison 2021/2022. Il est ensuite passé au vote : Pour : 191 voix – Contre : 0 – Abstention : 0. **Le budget est donc adopté à l'unanimité.**

**Quitus est donné au trésorier à l'unanimité.**

Marc PASQUET se représente en tant que vérificateur aux comptes. Aucun autre candidat ne se propose.

Il est passé au vote : Pour : 191 voix – Contre : 0 – Abstention : 0

**Marc PASQUET est donc reconduit pour une année à l'unanimité.**

Au vu des circonstances, les membres du Bureau demandent le report, pour la saison 23/24, de l'augmentation de 2 € par licence qui était prévue initialement pour la saison 20/21.

Il est passé au vote : Pour : 191 voix - Contre : 0 – Abstention : 0. **La décision du report est adoptée à l'unanimité.**

### **III - Rapport d'activités du Département Administration**

Jean-Pierre HORRIE prend la parole. Il reprend l'ensemble de la structure fédérale (comité directeur, ligues, comités interdépartementaux et délégation) et rappelle qu'il est important que les clubs s'adressent en priorité à leur ligue ou CID, ce qui n'est pas toujours le cas. Il précise également que l'harmonie entre la ligue et les CID est primordiale pour que cela puisse fonctionner dans les régions. Il rappelle que la quasi-totalité s'est déroulée en visioconférence eu égard à la situation sanitaire. La fédération est de plus en plus confrontée à des contraintes et des sollicitations extérieures : mise en place du comité d'éthique, mise en place prochainement d'actions en lien avec la norme AFNOR SPEC, mise en place d'un contrat d'engagement citoyen pour le renouvellement de l'agrément, sollicitations autour du dopage, des violences sous toutes leurs formes, la radicalisation, les normes qui évoluent concernant la formation pour les diplômés d'enseignement etc...

Il fait ensuite un point sur les licences de la saison 2020/2021. Nous avons enregistré une baisse de 8.707 licences et une baisse de 26 clubs. Il commente les différents tableaux qui ont été adressés.

Puis chaque responsable de commissions pour l'administration intervient.

#### Commission Juridique

Emmanuelle RANCHOUPE prend la parole et présente les modifications du règlement intérieur qui sont proposées.

La première concerne la mise en place du comité d'éthique en lieu et place du conseil de l'aïkido. Ce comité sera indépendant par rapport aux différentes instances fédérales.

Elle précise quelles seront les critères pour être membre du comité et rappelle que les membres seront élus par le comité directeur.

La seconde concerne la possibilité d'organiser des réunions du comité directeur ou de l'assemblée générale en visioconférence. Cette possibilité pourra également être mise en place au niveau des ligues et CID.

Il est ensuite passé au vote sur les modifications du règlement intérieur : Pour : 191 voix - Contre : 0 – Abstention : 0.

#### **Les modifications du règlement sont adoptées à l'unanimité.**

Les membres de l'assemblée remercient les membres de la commission juridique et Emmanuelle RANCHOUPE pour tout le travail qui a été réalisé.

#### Commission ANS

Maryse MORIN prend la parole concernant les subventions accordées par l'ANS (Agence Nationale du Sport). Elle rappelle qu'au fil des années, la part des subventions accordées aux clubs va être de plus en plus importante au détriment de celles accordées aux organes territoriaux. Il faut inciter les clubs à faire des demandes de subventions auprès d'autres organismes (conseils départementaux par exemple).

#### Commission Distinctions.

Younoos ISSAK prend la parole. C'est aux présidents de ligue, CID, délégations de faire remonter les demandes de médailles qu'ils souhaitent pour leurs pratiquants. Le dossier est à demander au secrétariat fédéral. Les médailles sont remises à l'occasion de l'assemblée générale ou lors des manifestations dans les régions. D'autres demandes peuvent également être faites comme les médailles jeunesse et sport par exemple. Il est demandé aux présidents d'organes territoriaux d'adresser à la fédération la liste des pratiquants ayant déjà reçu une distinction en dehors de celle de la fédération.

#### Relations Internationales

Michel PROUVEZE prend la parole. Durant cette période agitée, beaucoup de choses se sont passées grâce au travail des deux présidents, notamment notre reconnaissance au travers de l'UFA au sein de la FIA, celle au sein de la FEA est actuellement en cours. C'est quelque chose d'assez important ce qui ne veut pas dire que nous allons vers une fusion, la preuve est le pas en avant qui est fait pour l'organisation des passages de grades en autonomie, mais cela veut dire qu'il y a une volonté des deux partenaires pour avancer sur un terrain d'entente.

Il a été décidé de mettre en place un grand stage dans la région Lyonnaise et nous souhaitons qu'il y ait beaucoup de monde, mais cela ne veut pas dire qu'il a été décidé de mettre des actions en commun au niveau de toutes les ligues.

#### Commission Communication.

Marie BUDIN étant absente, c'est Fabrice CAST qui prend la parole et demande aux présidents d'organes territoriaux de faire remonter leurs remarques ou modifications concernant les flyers, le manuel du pratiquant et d'une manière générale tous les supports de communication. Tous ces documents doivent être réédités au printemps 2022 afin d'être adressés aux clubs en Juin 2022.

Concernant le manuel du pratiquant, les photos seront vraisemblablement remplacées par des dessins.

Il est demandé s'il pouvait y avoir une affiche type pour les stages en ligue un peu plus « sympa ». Fabrice précise qu'une affiche type avait été réalisée pour avoir une identité et que les personnes puissent reconnaître immédiatement que ce sont des stages de la FFAB car bien souvent le logo fédéral ni l'appartenance à la FFAB n'étaient indiqués sur les affiches. L'importance de l'identité est valable pour les stages nationaux, pour les stages régionaux, vous pouvez créer vos propres affiches.

De même, les sites des organes territoriaux sont des sites officiels d'organes déconcentrés, nous devrions retrouver un bandeau plus ou moins identique afin de les pratiquants reconnaissent que ce sont des émanations de la Fédération.

Il est ensuite passé au vote : **l'ensemble du rapport d'activités est adopté à l'unanimité.**

J. LECOMTE intervient pour présenter un outil qu'il met à disposition de la FFAB : la carte reprenant l'ensemble des clubs FFAB qui peut être travaillée par groupes ou par section (jeunes, seniors, handicap, aikitaiso...). Il rappelle que c'est à partir du site fédéral que ces extractions peuvent être faites et qu'il est donc important de bien mettre à jour les fiches clubs pour éviter les erreurs.

#### **IV - Intervention des représentants du GHAAN – DIRAF – SYSTEMA**

Intervention de Thierry GEOFFROY – Président du GHAAN

Il remercie les instances fédérales et régionales pour les marques de sympathie qui ont été exprimées suite au décès de Michel DESROCHES.

La crise sanitaire n'a pas épargné le GHAAN qui est passé la saison dernière en-dessous des 1000 licences et il espère franchir cette barre cette saison.

Un nouveau comité directeur a été mis en place. Les principaux objectifs sont les suivants :

- Cerner au mieux les besoins des adhérents sur le plan technique
- Identifier et épauler les clubs qui se sentent isolés,
- Former de nouveaux enseignants

Par ailleurs, la pérennisation du GHAAN reste un défi à relever.

Intervention de Philippe MACHADO représentant le groupe DIRAF

Depuis la rentrée de septembre, nous constatons que nous avons pas mal de nouveaux pratiquants. 2 dojos devraient nous rejoindre. Nous réfléchissons à la mise en place d'un dojo nomade pour aider les pratiquants isolés. Au niveau des activités, nous avons 4 stages nationaux de programmés. Olivier EBERAHRDT a été nommé référent pour l'Europe par Maître SAITO. Nous avons le projet d'accueillir Maître SAITO en novembre 2022. Nous sommes dans l'attente d'une réponse par rapport à une demande d'Olivier EBERAHRDT concernant le BF. Ce point sera abordé avec Richard DUFFOURS.

Intervention de Jacques LECOMTE, Président de la SYSTEMA

Nous sommes également impactés par le COVID et nous constatons une baisse des licenciés. 2 clubs devraient nous rejoindre ainsi qu'une section très importante sur Colmar.

#### **V - Présentation des modifications du règlement technique du GHAAN et présentation de la convention FFAB/DIRAF 2020/2024**

. La convention DIRAF

La nouvelle convention FFAB/DIRAF pour l'olympiade 2020/2024 a été adoptée par le comité directeur FFAB en septembre 2021 et elle vient d'être signée. Très peu de modifications ont été apportées par rapport à la convention précédente à l'exception d'une précision concernant le Brevet Fédéral, les groupes ont l'autonomie pour préparer la formation mais pas pour l'examen qui reste du ressort de la FFAB. Concernant les grades, la FFAB doit respecter les règles de la CSDGE. En conséquence, les groupes ne peuvent pas faire passer de grades de façon indépendante, mais si l'expérimentation est concluante et que nous passons les grades en autonomie, il serait pertinent que les candidats des groupes soient examinés par un examinateur dudit groupe.

. Règlement technique GHAAN : le groupe GHAAN a apporté des modifications de forme mais pas de fond au niveau de leur règlement technique. Il sera mis à jour au niveau du règlement technique FFAB et mis en ligne sur le site fédéral. Thierry GEOFFROY rappelle qu'il n'y a pas de style GHAAN. La seule chose qui différencie les deux pratiques est la pratique avec les armes qui n'est pas particulièrement importante au niveau du GHAAN. Le fait qu'il y ait un examinateur du groupe mettrait certainement les candidats dans de meilleures conditions pour leur examen.

La séance est levée le samedi 11 Décembre à 19h30

Reprise de séance le dimanche 12 Décembre à 9h00

Une minute de silence est observée en mémoire de M. VENTURELLI et M. DESROCHES.

#### **VI - RAPPORT D'ACTIVITE DU DEPARTEMENT TECHNIQUE**

Didier ALLOUIS prend la parole. La saison 20/21 a été marquée par une nouvelle olympiade et la nomination de nouveaux responsables de commission. Une feuille de route leur a été adressée. La commission Jeunes continue son travail sur la rédaction des fiches pédagogiques. Une nouvelle direction a été donnée à la commission Formation

continue des enseignants et examinateurs. Cette commission doit être efficiente si nous passons les grades en autonomie car il faudra être vigilant sur la manière dont ils seront attribués.

Une nouvelle commission a été créée : la commission AÏKIDO DEFENSE. Un premier stage de formation a été organisé à Bras la première semaine de Novembre. Il s'est bien passé et nous souhaitons inscrire cette formation dans la durée. L'objectif est d'avoir des référents dans chaque région qui pourraient intervenir dans des institutions.

Le bureau technique a été reconduit mais il va falloir faire appel à de nouvelles ressources. C'est ainsi que Luc BOUCHAREU a rejoint le bureau technique depuis la nouvelle olympiade et qu'Emmanuelle RANCHOUP intègre le bureau technique depuis cette saison.

Nous espérons que les conditions sanitaires ne vont pas s'aggraver afin de pouvoir maintenir les activités prévues.

Pour l'avenir plusieurs gros chantiers vont être mis en place : revoir le fonctionnement et l'organisation des stages, recentrer notre fédération autour de l'école. Le comité directeur fédéral a d'ailleurs mis fin à la convention qui liait l'ENA et la FFAB et le bureau technique devra réfléchir à une nouvelle organisation pour faire fonctionner notre école. Il est important que les commissions qui ont été mises en place au niveau fédéral aient un relai dans les régions pour avoir une continuité.

Concernant le CQP, nous rencontrons des difficultés pour renouveler l'organisation de cette formation. En effet, ce diplôme offre peu d'employabilité alors que c'est un diplôme de branche professionnelle devant permettre d'accéder à l'emploi. Mais nous faisons le maximum afin de conserver cette formation. Beaucoup de gens pensent qu'il n'est pas possible de vivre de l'aïkido alors que c'est faisable. Certes cela demande beaucoup d'investissement personnel et c'est aussi pour cette raison que la Fédération doit proposer à ses enseignants de nouvelles possibilités d'intervention ; dans le cadre du sport santé par exemple mais aussi dans le cadre de l'aïkido défense, au travers du handicap etc... Il serait intéressant que les personnes qui gagnent leur vie grâce à l'aïkido, partiellement ou complètement, partagent leur expérience.

## **VII – POINT CONCERNANT LA CSDGE**

Didier ALLOUIS a été désigné coprésident de la CSDGE. Les relations avec nos partenaires de la FFAAA sont apaisées, les échanges sont constructifs. Il fait part de la nomination de Jean-Paul AVY au grade de 8<sup>ème</sup> Dan.

Information concernant une modification des statuts de l'U.F.A et Désignation des représentants de la FFAB à l'Assemblée Générale de l'U.F.A.

Nous avons été amenés à revoir les statuts de l'UFA par rapport notamment à la représentativité internationale, européenne et même nationale puisqu'il sera demandé que l'UFA soit membre du CNOSF. Nous devons au préalable attendre le récépissé de dépôt des statuts en préfecture.

Il a été décidé que l'assemblée générale de l'UFA serait constituée de 12 membres (6 FFAB et 6 FFAAA). Pour la FFAB, il est proposé que les 6 membres soient les 5 membres du bureau fédéral et Didier ALLOUIS.

Le comité directeur de l'UFA serait constitué de 7 membres (3 FFAB, 3 FFAAA et 1 médecin). Pour la FFAB les 3 membres seront les membres du bureau exécutif.

**Les membres de l'assemblée générale donnent leur accord à l'unanimité sur ces nominations.**

## **VIII - RAPPORT DE LA COMMISSION SANTE**

Mathias RETORET, qui est en visioconférence, intervient. La crise sanitaire nous a pas mal occupés la saison dernière et nous n'avons malheureusement pas de lisibilité sur les mois qui viennent. Des fiches conseils pour les pratiquants et pour les enseignants ont été préparées par la commission. Le stage de la commission Santé devrait se tenir à Bourges au mois de mai. Un travail a été commencé avec les médecins de ligue pour travailler sur une meilleure communication entre les ligues et la FFAB. Les membres de la commission santé ont commencé à travailler avec les membres de la commission santé FFAAA notamment par rapport au dossier Sport Santé. Ce dossier passe par le CNOSF, donc il faudra attendre que l'UFA en soit membre. Pour la FFAB, c'est Bertrand BIDAULT et Jean-Gabriel BRANDO qui devraient y travailler.

Mathias rappelle les conseils par rapport à la pratique : continuer à respecter les gestes barrières que les personnes soient vaccinées ou non, mettre du gel, vérifier la température (37,8° est la limite), aérer les dojos pendant ¼ d'heure. Il conseille également de pratiquer avec un masque même pour les enfants.

## **IX - INFORMATION CONCERNANT LA DENONCIATION DE LA CONVENTION FFAB/ENA**

Comme cela a déjà été évoquée, la convention telle qu'elle a été établie s'arrêtera en octobre 2022. Il n'a pas été possible de trouver un mode de fonctionnement qui pérennise le fonctionnement de l'ENA. Initialement, l'Ecole avait été créée pour permettre à TAMURA Senseï d'enseigner en dehors du cadre de la Fédération. Certains stages existent toujours mais ils sont peu nombreux. Nous avons besoin d'une école mais il faudrait qu'elle soit intégrée à la Fédération. L'école comporterait ainsi plusieurs volets : le volet traditionnel avec les stages historiques, le volet formation (CQP, BF, modules AÏKIDO DEFENSE, Handicap etc.), le volet Haut Niveau et un 4<sup>ème</sup> volet qui serait la

mise à disposition des locaux pour des clubs ou des organismes territoriaux. Il n'y aurait donc plus d'association ENA et en conséquence, plus de membres ENA. Tous les engagements de l'ENA seraient repris par la FFAB. Le salarié de l'ENA devant partir à la retraite fin juin 2022, il n'y aurait plus de salarié au moment de l'arrêt de la convention. Un groupe de travail va être mis en place entre les deux structures pour tendre vers un objectif commun. C'est à l'ENA maintenant de décider si elle accepte le projet.

Les cours du dojo des allées ainsi que les cours du mardi et du mercredi ne seraient pas remis en question.

Par rapport au bâtiment, il n'y a pas d'inquiétude puisqu'il est déjà la propriété de la FFAB. Cela devrait même simplifier les choses.

## **X - QUESTIONS DIVERSES**

### Signature des fiches d'inscription aux passages de grades

Pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> dan, il faut que les présidents de CID et de ligue se mettent d'accord pour savoir qui doit signer les fiches et diminuer au maximum les contraintes pour les candidats.

Pour les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Dan, nous demanderons l'accord des 2 sauf si la fédération est informée de mesures particulières.

Question : Est-ce que pour les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Dan, d'autres centres d'examen seront mis en place en dehors des 6 existants lorsque nous pourrons passer les grades en autonomie ?

Réponse : nous ne savons pas encore, le nombre de candidats sera forcément moins important et il faudra donc les regrouper, tout dépendra de la répartition géographique des candidats.

Afin d'éviter de mobiliser les passeports durant plusieurs mois, les candidats récupéreront le jour de l'examen leur passeport qu'ils soient admis ou refusés. Le secrétariat, après la réunion CSDGE qui a validé les grades, adressera à chaque candidat une étiquette à coller dans le passeport indiquant la date du grade et le numéro d'homologation ainsi que le diplôme. En cas de situation particulière et si un CID ou une ligue veut recevoir le diplôme d'un candidat, le secrétariat devra être prévenu.

### Point sur la commission AÏKIDO DEFENSE

Ce projet répond aux demandes du terrain. De nombreux ateliers de sensibilisation pour les violences faites aux femmes sont mis en place dans les régions et ils recherchent des formateurs. Yolaine TRICHET LOISEAU rappelle que la commission développe plusieurs points en même temps, il y a plusieurs approches différentes et pas uniquement le côté « bagarre ».

### Commission AIKITAISO

Le prochain stage aura lieu du 1<sup>er</sup> au 3 Avril 2022 en Franche Comté. Kamel BOUSSABOUA, responsable de la commission, souhaite que les ligues recensent les sections aikitaïso existantes et le communique à la fédération.

### Nécessité d'avoir des référents des commissions sur les ligues

Question : en cas de réunion des différents référents, qui prend en charge les frais car cela représente une somme importante pour les ligues ?

Réponse : il n'y aura pas obligatoirement des réunions de référents. Les organes territoriaux sont mis en place pour relayer la politique de la fédération, nous voulons seulement un interlocuteur et pas forcément par commission, un seul interlocuteur peut s'occuper de plusieurs commissions, nous demandons seulement un interlocuteur privilégié.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été traités, Michel GILLET remercie l'ensemble des participants pour la bonne tenue des travaux et les réflexions engagées. Il rappelle que nous devons travailler ensemble et rester positifs.

La séance est levée à 12h15.